



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E201962

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2024

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2023

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHAMBERY 1990B00231

Siret : 344 001 169 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 788241

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 320.220034

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 320.220034

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : LANSARD ENERGIE

74 IMPASSE DENIS PAPIN  
73100 GRESY SUR AIX

Téléphone : 04 79 34 83 08

Portable :

Site Internet : www.lansard.fr

E-mail : agence.aix@lansard.fr

Responsabilité légale :  
LANSARD ENERGIE (344 001 169) / NARDIS SANDRO PRÉSIDENT

Fax : 04 79 34 83 10

Effectif moyen : 38

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.